

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond, tenue le 6^e jour de janvier 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assistent également à la réunion Madame Line Cormier, directrice des Finances et Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

01-01-14

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté, sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, en y ajoutant à l'item « Affaires nouvelles » :

22. Autorisation de paiement – Roche Ltée, Groupe-conseil – Prolongement de l'avenue des Érables

2. Adoption des procès-verbaux

02-01-14

2.1 Séance ordinaire du 2 décembre 2013

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 soit accepté tel que présenté.

03-01-14

2.2 Séance extraordinaire du 9 décembre 2013

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 décembre 2013 soit accepté tel que présenté.

04-01-14

2.3 Séance extraordinaire du 16 décembre 2013

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2013 soit accepté tel que présenté.

3. Suivi des affaires du public

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 2 décembre 2013.

4. Correspondance

- De M. Pierre Boucher, directeur de Transport Bonaventure Avignon, une correspondance nous informant que le taux de la contribution municipale au transport adapté pour l'année 2014 demeurera à 1,09 \$ par habitant, et ce, pour les municipalités de la MRC de Bonaventure;
- De M. Gaétan Bélair, géographe, aménagiste de la MRC de Bonaventure, une copie de leur résolution numéro 2013-11-107 par laquelle elle adopte le règlement 2013-05 modifiant leur Schéma d'aménagement et de développement durable révisé concernant les modalités d'application des dispositions relatives à l'abattage d'arbres en milieu forestier privé;
- Du ministère des Transports, un chèque au montant de 772,29 \$ représentant une subvention pour les passages à niveau pour l'année 2013;
- De Mme Cathy Cauvier, coordonnatrice en recyclage à la MRC de Bonaventure, les résultats de l'inventaire sommaire, effectué par la MRC l'hiver dernier, concernant le contenu des bacs bleus à chargement frontal de la Ville;

- De Mme Hélène Latérière, directrice au ministère de la Culture et des Communications, un chèque au montant de 43 500 \$. Cette somme a été allouée en vertu du programme d'aide au fonctionnement pour les diffuseurs pluridisciplinaires en arts de la scène et représente le second versement pour l'exercice financier 2013-2014;
- De M. Éric Houde, directeur des opérations au ministère de la Sécurité publique, une correspondance nous recommandant d'encourager et de soutenir le Centre d'urgence 9-1-1 afin qu'il obtienne un certificat de conformité dans les meilleurs délais, et ce, afin de répondre au Règlement sur les normes, les spécifications et les critères de qualité applicables aux centres d'urgence.

Une deuxième correspondance nous a été envoyée de Mme Carole Raïche, directrice générale de la CAUREQ nous indiquant que le centre a obtenu son certificat de conformité du ministère de la Sécurité publique.

- D'un contribuable, une demande concernant une problématique en lien avec l'utilisation d'un stationnement municipal situé le long de la rue Robichaud.

05-01-14

5. Comptes à payer

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que la directrice des finances soit autorisée à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de décembre 2013, et ce, au montant de quatre cent vingt-six mille deux cent quatre-vingt-treize dollars et soixante-dix cents (426 293,70 \$).

06-01-14

6. Refinancement au montant de 1 015 800 \$

6.1 Adjudication

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté :

QUE la Ville de New Richmond accepte l'offre qui lui est faite de **Financière Banque nationale inc.** pour son emprunt par billets en date du 14 janvier 2014 au montant de 1 015 800 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 744-02, 745-02, 749-02, 765-03, 767-03, 830-07, 842-08, 845-08 et 803-05. Ce billet est émis au prix de **98,85200 \$** CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

150 700 \$	1,80000 %	14 janvier 2015
155 600 \$	2,00000 %	14 janvier 2016
161 000 \$	2,25000 %	14 janvier 2017
166 000 \$	2,65000 %	14 janvier 2018
382 500 \$	3,00000 %	14 janvier 2019

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

07-01-13

6.2 Concordance et courte échéance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de New Richmond souhaite emprunter par billet un montant total de 1 015 800 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
744-02	29 300
745-02	76 400
749-02	164 800
765-03	50 400

767-03	144 200
830-07	214 100
842-08	170 500
845-08	55 400
803-05	110 700

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 015 800 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 744-02, 745-02, 749-02 765-03, 767-03, 830-07, 842-08, 845-08 et 803-05 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et la directrice des Finances;

QUE les billets soient datés du 14 janvier 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015.	150 700 \$
2016.	155 600 \$
2017.	161 000 \$
2018.	166 000 \$
2019.	171 400 \$ (à payer en 2019)
2019.	211 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de New Richmond émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 14 janvier 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéros 744-02, 745-02 et 830-07, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

08-01-14

6.3 Tableau combiné

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil municipal approuve le tableau combiné pour un montant total de un million quinze mille huit cent dollars (1 015 800 \$), tel que déposé et que la directrice des Finances soit autorisée à signer le document pour et au nom de la Ville.

09-01-14

7. Règlement 933-13 décrétant l'annexion du secteur Pin Rouge, partie du territoire non organisé (rivière Bonaventure)

Considérant la réception du résultat de la procédure d'enregistrement tenue par la MRC de Bonaventure le 20 novembre 2013 à l'Hôtel le Francis démontrant que des 98 personnes habiles à voter, 60 personnes ont signé le registre alors que seulement 20 signatures étaient requises afin de rejeter le règlement;

Considérant que le Conseil municipal compte réévaluer les options qui s'offrent concernant la possibilité d'annexer le secteur Pin Rouge, partie du territoire non organisé (rivière Bonaventure);

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de ne pas entreprendre de procédures pour la tenue d'un référendum à cet effet. On ne donnera donc pas suite à ce règlement.

10-01-14 8. Règlement 940-13 décrétant la fermeture d'un tronçon de la rue Robichaud – Adoption

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 940-13 décrétant la fermeture d'un tronçon de la rue Robichaud.

9. Règlement 941-14 concernant le tir à partir des chemins publics et abrogeant le Règlement 827-07 – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller François Bujold à l'effet que le Règlement 941-14 abrogeant le Règlement 827-07 concernant le tir à partir des chemins publics, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure.

11-01-14 10. Appel d'offres

10.1 Pour la fourniture et la livraison d'essence et de carburant diesel

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectuée auprès de deux (2) entreprises et se terminant le 20 décembre 2013 pour la fourniture et la livraison d'essence et carburant diesel pour 2014;

Considérant la réception de deux (2) soumissions :

Soumissionnaire	Montant (taxes incluses)
Les Pétroles C. Poirier inc.	86 039,82 \$
Desroches Groupe Pétrolier	86 281,96 \$

À ces causes, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d'accepter la plus basse soumission conforme déposée par Les Pétroles C. Poirier inc. au montant de quatre-vingt-six mille trente-neuf dollars et quatre-vingt-deux cents (86 039,82 \$), taxes incluses, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014.

10.2 Appel d'offres – Photocopieur

Aucune soumission n'ayant été reçue, la Ville retournera donc en appel d'offres.

12-01-14 11. Lettre d'entente numéro 3 concernant l'entretien des chemins en période hivernale – Syndicat des travailleurs municipaux de New Richmond (CSN)

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le maire et le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente numéro 3 concernant l'entretien des chemins en période hivernale pour la saison 2013-2014 avec le Syndicat des travailleurs municipaux de New Richmond (CSN).

13-01-14 12. Embauche et affectation

12.1 Embauche – Opérateur et préposé à l'entretien mécanique – Service des travaux publics

Considérant l'affichage interne, aux employés syndiqués seulement, effectué et se terminant le 13 décembre 2013;

À cette cause, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de procéder à l'embauche de M. Stéphane Lapointe au poste d'opérateur et préposé à l'entretien mécanique au Service des travaux publics, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2014.

- 14-01-14** **12.2 Affectation – Poste d’opérateur**
Considérant l’abolition du poste de technicien en analyse au Service des travaux publics au printemps 2013;
- À **cette cause**, sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté d’affecter M. Éric Laviolette au poste d’opérateur au Service des travaux publics, et ce, rétroactivement à la date de son retour au travail, soit le 11 novembre 2013.
- 15-01-14** **13. Entretien et ouverture de chemins forestiers – Chemin Robidoux**
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d’autoriser les Produits forestiers Temrex à procéder à l’ouverture et l’entretien du chemin Robidoux, et ce, à des fins forestières pour les travailleurs. Il est entendu qu’ils devront fournir une preuve d’assurance responsabilité.
- 16-01-14** **14. Schéma de couverture de risques – Prévention**
Considérant la demande soumise de la part du ministère de la Sécurité publique au préventionniste en incendie de la MRC de Bonaventure, suite à la demande de modification du schéma de couverture de risques;
- Considérant que** la Ville ne dispose pas de l’équipement complet adéquat concernant la prévention en matière d’incendie;
- À **ces causes**, sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu d’adopter une résolution confirmant l’engagement de la Ville à procéder à une campagne intensive de prévention en incendie, débutant dès maintenant, dans les extrémités du périmètre urbain non desservis par une borne fontaine, soit le secteur de la rue de la Plage, le chemin de Saint-Edgar entre le Rang 3 et le Rang 4 Est, de même que le chemin de la Petite-Rivière.
- 17-01-14** **15. Programme d’assurances responsabilité de l’UMQ pour les pistes de rouli-roulant et parcs de BMX – Entente de regroupement de municipalités – Autorisation de demande commune de soumissions publiques**
Considérant que conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité de New Richmond souhaite joindre l’Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l’achat en commun d’assurances de responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX pour la période 2014-2019;
- En conséquence**, il est proposé par Mme Geneviève Braconnier, appuyé par M. René Leblanc et résolu
- Que** la municipalité de New Richmond
- Joigne** par les présentes, le regroupement d’achat de l’Union des municipalités du Québec, en vue de l’octroi d’un contrat en assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} mai 2014 jusqu’au 30 avril 2019.
- Autorise** le maire et le directeur général et greffier à signer, pour et au nom de la municipalité, l’entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l’Union des municipalités du Québec relativement à l’achat en commun d’assurances responsabilité pour les pistes de rouli-roulant et les parcs de BMX », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

- 18-01-14** **16. Salle de spectacles régionale Desjardins de New Richmond – Offre de service – Conception et réalisation d’un site web**
Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d’accepter l’offre de service présentée par Médialog pour la conception et la réalisation d’un site Web pour la Salle de spectacles régionale Desjardins, et ce, au montant de huit mille neuf cent dollars (8 900 \$), taxes en sus, tel que prévu dans le programme de rénovations et de mise à niveau de la Salle de spectacles.
- 19-01-14** **17. Club de ski de fond de New Richmond inc. – Demande d’aide financière**
Considérant que le Club de ski de fond de New Richmond inc. est un organisme communautaire qui fonctionne avec des finances restreintes;

À cette cause, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté d’octroyer un montant de trois cent cinquante dollars (350 \$) au Club de ski de fond de New Richmond inc., et ce, afin de couvrir en partie le coût du déblayage de la neige, pour l’hiver 2013-2014, au stationnement du Village Gaspésien de l’Héritage Britannique, pour l’accès aux pistes de ski de fond à cet endroit.
- 20-01-14** **18. Programme d’aide à l’amélioration du réseau routier municipal 2013-2014**
Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin de la Plage pour un montant subventionné de vingt mille sept cent quatre-vingt-douze dollars (20 792 \$), pour l’exercice financier 2013-2014, conformément aux exigences du ministère des Transports. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Plage, dont la gestion incombe à la municipalité et le dossier de vérification a été constitué.
- 21-01-14** **19. Nomination de représentants – Comité consultatif d’urbanisme**
Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté de nommer les personnes suivantes à titre de représentants au comité consultatif d’urbanisme :
- M. Éric Dubé
 - M. Sébastien Cantin
 - Mme Denise Gagné
 - Mme Bernise Leblanc
 - M. Léonard Leblanc
 - M. Jacques Rivière
- 22-01-14** **20. Demande de financement pour le projet « Transport Station Pin Rouge » - RÉGIM**
Considérant la demande de financement reçue de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM), afin d’offrir un service de transport pour les skieurs des municipalités environnantes vers la station de ski Pin Rouge;

À cette cause, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d’octroyer à la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIM) un montant de cinq cent dollars (500 \$), afin de pouvoir offrir un service de transport aux skieurs des municipalités de Paspébiac à New Richmond vers la station de ski Pin Rouge.
- 23-01-14** **21. Programme en habitation « Accès-logis » - Renouvellement à long terme – Groupe ressource en logements collectifs GIM**
Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d’autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de New Richmond ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et des contextes de développement d'un territoire à l'autre;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté de :

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Et de demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur cinq (5) ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

Affaires nouvelles

24-01-14 22. Autorisation de paiement – Roche Ltée, Groupe-conseil – Prolongement de l'avenue des Érables

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser le paiement de la facture 0186426 à la firme Roche Ltée, Groupe-conseil au montant de dix-sept mille quatre cent trente dollars et vingt-et-un cents (17 430,21 \$), taxes incluses, relativement au projet de prolongement de l'avenue des Érables.

Affaires du public

Un contribuable s'informe au sujet de l'entretien des trottoirs pour la nuit prochaine de même que pour la saison hivernale en cours.

25-01-14 Levée de la séance

À 20 h 29, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, la séance est levée.

Stéphane Cyr
Directeur général et greffier

Éric Dubé
Maire